

**DEMANDE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DANS LE CADRE D'UNE TRANSACTION IMMOBILIERE**

INFORMATIONS IMPORTANTES

La demande de contrôle doit être faite avant la transaction : **attention un délai d'une dizaine de jours est nécessaire pour fixer le rendez-vous avec le technicien**. Le formulaire doit être transmis au SPANC par mail ou par courrier (coordonnées indiquées ci-dessus). **Le rapport est ensuite transmis sous 2 à 3 semaines après le contrôle.**

En cas de demande de contrôle réalisé par un mandataire (agence immobilière, etc.), le mandat ou toutes pièces justificatives lui accordant la prérogative d'effectuer les démarches administratives à la place du propriétaire devra être joint au présent formulaire.



Le compteur d'eau devra être ouvert pour pouvoir réaliser le contrôle.

Tous les ouvrages devront être dégagés et accessibles (faciles à ouvrir).



Demandeur : ☐ Propriétaire ☐ Agent Immobilier ☐ Notaire ☐ Autre (préciser).....

IDENTITE DU VENDEUR

(Propriétaire ou gérant si indivision ou société)

Nom/Prénom : _____

Adresse complète : _____

N° de téléphone : _____

ADRESSE DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Commune : _____ n° _____ Voie : _____

Complément d'adresse : _____

Référence(s) cadastrale(s) **obligatoires** : section _____ parcelle(s) n° _____

PERSONNE PRESENTE SUR LES LIEUX

☐ Le Propriétaire

☐ Autre (indiquer nom/prénom et numéro de téléphone de la personne désignée pour représenter le vendeur) : _____

FACTURATION

☐ Propriétaire ☐ Agent Immobilier ☐ Notaire ☐ Autre (préciser).....

Monsieur/Madame : _____

Adresse complète : _____

TRANSMISSION DU RAPPORT

Le Grand Périgueux, dans sa démarche écoresponsable, vous propose de recevoir le rapport par mail.

Propriétaire (**obligatoire**) :..... @.....

Destinataire de votre choix : @.....

☐ Je ne possède pas d'adresse mail, je souhaite recevoir le rapport par courrier.

ENGAGEMENT DU VENDEUR/DEMANDEUR

Je soussigné(e), _____, vendeur ou représentant du vendeur du bien cité ci-dessus demande la réalisation d'un contrôle du dispositif d'assainissement non collectif dans le cadre de la transaction immobilière et atteste avoir pris connaissance du montant du contrôle : **120 € HT (soit 132 € TTC)**. Le règlement se fera après réception de l'avis de somme à payer par le Trésor Public. Ce contrôle sera effectué seulement si le dernier contrôle de l'installation date de plus de 3 ans à la date de la demande.

Fait à _____

Signature :

Le _____